

## VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 7 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 31 janvier 2024

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

15 FEV. 2024

transmis en Sous-Préfecture le

13 FEV. 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents :** Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LEPUT,  
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY,  
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, M. CHARLES, Mme THEBAUD, M. BIZET,  
Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs :**

M. GALPIN, pouvoir remis à Mme JOURDRIN  
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme DE BROSSES  
M. SIMONIN, pouvoir remis à M. SIMONNET  
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

**Absents :** Mme DE CHABOT

**Secrétaire de séance :** M. PRACA

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le quorum est atteint. Installation  
d'une nouvelle Conseillère Municipale. Le procès-verbal de la séance du 20  
décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.  
La séance est levée à 22h30.

N° 24-1-2

OBJET

**DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS  
INTERCOMMUNAUX SUITE A L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE  
CONSEILLERE MUNICIPALE**

Mme le Maire rappelle que, par délibération n° 20-3-2 du 17 juin 2020, ont été élus  
les représentants de la Ville dans les différents établissements publics de coopération  
intercommunale pour siéger dans les organes délibérants.

La composition des syndicats intercommunaux a été modifiée par délibérations n° 22-  
2-5 du 6 avril 2022, n° 22-6-3 du 14 décembre 2022 et n° 23-3-3 du 24 mai 2023,

Mme le Maire explique que, suite à la démission de Madame Julie SAMPIERI de ses  
fonctions de conseillère municipale, du refus de M. Sylvain RAYNARD, suivant de la  
liste du groupe « Le Pecq, Solidaire et Eco-citoyen » de siéger au conseil municipal et  
de l'installation de Madame Laure HERBERT, il est proposé de désigner de nouveaux  
membres au sein des syndicats intercommunaux.

Mme le Maire propose de désigner Madame Laure HERBERT, déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal pour la gestion de la piscine, en lieu de place de Madame Julie SAMPIERI.

Vu l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En vertu de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le scrutin est secret sauf accord unanime contraire du Conseil Municipal,

Vu la délibération N° 20-3-2 du 17 juin 2020 relative à l'élection des délégués auprès des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 29 janvier 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour :

ELIT déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal pour la gestion de la piscine :

Madame Laure HERBERT.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Laurence BERNARD